

AFFAIRE N° 35/6. - Acquisition d'un terrain de 3 500 m2, sis au BRULÉ, appartenant à la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 3 500 m2, sis au Brûlé, appartenant à la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

Ce terrain, bâti d'une construction en dur dont l'aménagement en salles de classes est envisagé, a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 15 000 000 de Frs CFA conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense correspondante, soit 15 000 000 de Frs CFA pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.